



*Benoît C. M. Alowonou*

*Evêque de Kpalimé*

Prot. BA/52/2020

**DIRECTIVES PRISES PAR LE DIOCESE DE KPALIME DURANT LE  
TEMPS DE LA FERMETURE DES EGLISES POUR LUTTER CONTRE  
LA PROPAGATION DU CORONAVIRUS.**

*« Tu ne craindras ni les terreurs de la nuit, ni la flèche qui vole de jour, ni la peste qui marche dans les ténèbres, ni la contagion qui frappe en plein midi. »  
(Psaume 90, 5 et 6).*

La décision de fermeture des lieux du culte et des églises pour limiter la propagation du COVID-19 doit être accueillie dans la foi en Dieu et dans un esprit de responsabilité individuelle et collective car chacun d'entre nous peut être potentiellement porteur du Coronavirus. C'est pourquoi nous sommes invités à éviter au maximum les contacts et les regroupements, à se laver les mains régulièrement et plusieurs fois dans la journée.

Pour autant, ces situations ne signifient pas l'arrêt de la vie ecclésiale. Chaque jour, la messe continuera à être dite en communauté restreinte en faveur du Peuple de Dieu. De même, nous redécouvrirons la prière individuelle et la prière dans nos familles, nos lieux d'habitation. Ils sont des cellules de l'Eglise, des Églises domestiques ou la prière s'élèvera à chaque instant vers le Seigneur.

Suite au **Décret en temps de COVID-19** de la *Congrégation pour le Culte Divin et la Discipline des Sacrements*, et en me référant aux différents Communiqués de la Conférence des Evêques du Togo face à la pandémie du Coronavirus,

Après avoir réuni les Curés, les Administrateurs Paroissiaux et le représentant de l'Abbaye de l'Ascension de Danyi de Dzogbegan, j'invite la communauté diocésaine à l'observance des directives suivantes jusqu'à nouvel ordre :

**1. LES EGLISES ET CHAPELLES DES STATIONS SECONDAIRES.**

Les églises et chapelles des communautés chrétiennes restent fermées conformément aux recommandations du gouvernement.

**2. CELEBRATION EUCHARISTIQUE.**

- Les célébrations eucharistiques sont suspendues dans nos églises et chapelles les dimanches et en semaine. Toutefois nous invitons les curés et leurs vicaires à dire des messes en privé (c'est-à-dire l'église est fermée et il n'y a pas la participation des fidèles).

Je souhaite que les paroisses qui ont des cloches, les sonnent au début de la messe pour inviter les paroissiens à s'unir en pensée à la messe célébrée sur l'autel de l'église paroissiale. A la fin de la messe on sonnera les mêmes cloches pendant 2 mn.

- Nous invitons les équipes sacerdotales à assurer les messes quotidiennes dans les communautés religieuses qui sont sur leur paroisse, afin d'éviter le déplacement des membres desdites communautés.

- Messe à Radio Maria

Les paroisses de la ville épiscopale s'organiseront pour dire des messes quotidiennes à la Radio Maria selon un programme de tour de passage qui est établi par le Père Rodolphe FOLLY, Directeur de la Radio. On respectera le nombre de participants (5 personnes au maximum).

La Paroisse Immaculée Conception de Kpalime-Tsihinu fournira le nécessaire pour ces messes.

### **3. MESSE CHRISMALE**

Conformément au Décret de la Congrégation du Culte Divin cité plus haut, la Messe chrysmale est reportée à une date ultérieure. Les huiles bénies et consacrées le mercredi saint 2019 seront toujours utilisées dans la célébration des sacrements. *Ecclesia supplet.*

### **4. Triduum pascal**

#### ***Le Jeudi Saint***

Pour marquer le caractère sacerdotal et sacramentel de ce jour, la messe de la Cène du Seigneur sera célébrée à **18 h** dans chaque doyenné entre les prêtres, sans le peuple de Dieu, et sans le lavement des pieds. Je dirai la messe à la Cathédrale avec le doyenné de Kpalimé-Ouest. J'adresserai l'homélie à l'endroit du Peuple de Dieu sur Radio Maria.

#### ***Le Vendredi Saint***

Pour célébrer la Passion du Seigneur, et l'adoration de la Croix, les prêtres se retrouveront seuls, sans la participation des fidèles, à **15h** dans l'église où ils avaient célébré la Cène du Seigneur. Conformément à la recommandation de la Congrégation du Culte Divin, une intention particulière sera élevée vers le Seigneur pour les malades, les défunts et ceux qui se trouvent dans une situation de désarroi. Pour la vénération de la Croix, le célébrant principal la soulèvera et il invitera en quelques mots ses confrères à l'adoration.

#### ***Dimanche de Pâques et Veillée Pascal.***

La veillée pascalle et la messe du jour de Pâques seront concélébrées par l'évêque et quelques prêtres, à la Cathédrale, et sans la présence des fidèles.

Dans les autres églises paroissiales, la messe sera célébrée dans les conditions indiquées pour la messe dominicale. Autrement dit le curé célébrera l'eucharistie

avec ses vicaires. Il peut s'enjoindre un nombre restreint de personnes (une dizaine, maximum). On sonnera les cloches aux moments indiqués par la liturgie.

### ***Dans les monastères***

Les Moines et les Moniales garderont leur programme habituel du Triduum Pascal et de la solennité de Pâques tout en l'adaptant si possible aux conditions du moment.

### **5. VISITE AU MALADE ET LE SACREMENT DES MALADES.**

Les visites aux malades se feront dans la foi, la charité et dans le respect dû aux malades et à leur famille. Si le malade peut recevoir le sacrement des malades, l'onction d'huile sera faite non pas avec le pouce, mais avec un stylet ou une petite tige avec coton. (cf. Canon 1000, § 2)

### **6. LES OBSEQUES.**

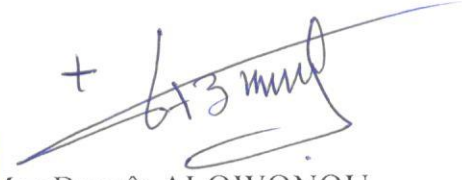
Conformément aux communiqués de la CET, les messes d'enterrement sont suspendues jusqu'à nouvel ordre.

Le prêtre fera l'absoute dans la maison mortuaire ou à la morgue pour bénir le corps. Le prêtre accompagnera ensuite le corps au cimetière si possible. Seul le prêtre fera l'usage de l'eau bénite au cimetière. On respectera la distance entre les personnes, selon les indications des services de santé.

***« Le Seigneur te couvre et te protège. Tu trouves sous son aile un refuge : sa fidélité et une armure, un bouclier. » (Ps 90, 4)***

Fait à Kpalime, le 21 mars 2020.



+   
Mgr Benoit ALOWONOU  
Evêque de Kpalime